



# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 601

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 601 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 441 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le *Règlement n° 601 modifiant le règlement numéro 441 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1* a été adopté.

Le règlement n° 601 entre en vigueur le 8 novembre 2023, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 8 novembre 2023.

Karine Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 8 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2023.

Karine Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière